

**Arrêté Préfectoral du 31 juillet 2017 -Annexe 2**  
**Carte des mesures applicables sur les ZONES D'ALERTE**

Edition : 21/06/2017

Etats des mesures zones superficielles:

-  Pas de mesure
-  Vigilance
-  Alerte niveau 1
-  Alerte niveau 2
-  Crise

Etats des mesures nappes souterraines

-  Pas de mesure
-  Vigilance
-  Alerte niveau 1 (30 % d'économie)
-  Alerte niveau 2 (50 % d'économie)
-  Crise (interdiction des prélèvements non prioritaire)

Source et date des données :  
 - DDTM30/SEI (02/2015)  
 - © IGN - BD Carto ® version 3.1  
 - © BD - TOPO

Zones d'alerte souterraines:

- 11 Calcaires urgoniens des garrigues du Gard, bassin versant du Gardon
- 12 Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin versant de Castries Sommières
- 13 Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières

Zones d'alerte Superficielles:

- 1 Ardeche gardoise
- 2 Dourbie et Trevezel
- 3 Gardon amont (de ses sources à la prise d'eau du canal de boucoiran au niveau du pont de la RN 106)
- 4 Gardon aval (de la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran pont de la RN 106 jusqu'au Rhône)
- 5 Cèze amont (de sa source à la confluence jusqu'à la confluence avec la Claysse, ruisseau de la Clays)
- 6 Cèze aval (de sa confluence avec la Claysse jusqu'au Rhône)
- 7 Vidourle
- 8 Herault
- 9 Rhône et camargue gardoise
- 10 Vistre

